24 juin 1999

Bulletin du Rite

Français Traditionnel

1re année, N°° 1

Norme Morum

Ne point présumer de soi-même

S'appuyer sur l'être suprême

former Ne aue d'utiles voeux

contenter du nécessaire

Ne se mêler que d'une affaire,

C'est le sur moyen d'être heureux.

Les grands emplois sont dangereux.

Ne point révéler de mistères

Tout entendre, mais peu parler

Sentir son avantage et ne point accabler celui sur qui nous avons la victoire,

Savoir céder aux grands, supporter ses égaux,

Mépriser l'orgueilleux, fut-il couvert de gloire

J.C Naudot 1737

Ce texte de Naudot écrit en latin a été traduit par le F.'. GOBIN en 1737

Editorial

Serge ASFAUX Le Rite Français Traditionnel, un devoir de mémoire

Un devoir de mémoire :

Je ne reviendrais pas sur les aspects historiques de la naissance du RFT. Ils ont été largement explorés dans nombre d'ouvrages érudits.

Rappelons cependant les quelques étapes qui sont de véritables bornes sur la route maçonnique.

Depuis le corpus découvert à la Bibliothèque nationale par notre regretté F.'. René GUILLY (corpus dont les premiers documents datent de 1737) suivi de l'officialisation du rite français par le G.'.O.'.D.'.F.'. en 1786, aboutissant à la publication du " régulateur du maçon " en 1801, le RFT n'a cessé, jusqu'à nos jours, de progresser dans les " esprits et le

Un devoir de mémoire une obligation de

résultat

corps maçonnique ". Malgré sa rivalité d'audience avec l'Ecossisme lutte conceptuelle sans cesse renouvelée) le RFT vit et prospère au seuil de ce troisième millénaire.

Des LL.'. de toutes les obédiences se réclament de ce rite ancien mais pas toujours accepté.

Pourtant le RFT est probablement la " vrai marque française " originale au sein de la maconnerie universelle.

" L"exception française " est également évidente en F.'.M.'.. comme elle l'est en culture générale.

Ill n'est pas question, ici, de diminuer l'intérêt des autres rites maçonniques, mais il est bon de rappeler qu'il fut le rite des maçons français pendant une longue période, qu'il manqua de disparaître au début du XIX ème siècle et qu'il effectue une renaissance remarquable de nos

d'union, constitué volontairement par ses cette deuxième moitié du vingtième fondateurs en ordre interobédientiel, siècle à l'avoir connu, il ne se réclame que du Rite Français profondément marqué à Traditionnel. Il n'a aucunement des comme maçon et comme homme. Il intentions " hégémoniques ", mais tient avait une connaissance immense de à affirmer sa pratique rigoureuse des 7 la F.'.M.'. et du phénomène degrés traditionnels du RFT, c'est à dire maçonnique traditionnel auxquels il une pratique qui était en vigueur parmi la consacra ses efforts ininterrompus et quasi totalité des LL.' qu XVIII ème possédait, comme homme, un sens siècle (avec toutefois des évolutions de profond de la fraternité joint à une sémantique, pour coller à notre rigueur intellectuelle que tous époque; mais l'esprit est le même)

Une obligation de résultat :

Notre obligation de résultat, hommage affectueux consiste à promouvoir, au sein de la pasteur maçonnerie contemporaine, ce rite, qui DESAGULIERS dont il appréciait le est pour nous, l'essence même du rôle essentiel durant les deux message maçonnique d'aujourd'hui de demain.

C'est pourquoi nous avons dire à partir de 1717. lancé ce "Trait d'Union ", qui se veut, En plus de mes souvenirs outre un bulletin d'étude, une liaison personnels je dois nombre entre les LL.'. qui travaillent au Rite d'informations reprises ci-dessous à obédiences respectives (et qui pourront Raymond JALU. d'ailleurs s'y exprimer, si elles le vivement remerciés. désirent), également une présentation Né le 27 juillet 1921, il fut pour les FF.' de tous les autres rites, qui initié le 9 mai 1951, passé y verront développé un des aspects compagnon le 30 avril 1952 et élevé important de la Tradition Maçonnique.

C'est cet espoir qui nous a guidé dans cette initiative.

Serge ASFAUX Souv.'. Comm.'. du RFT S.'.P.'.R.'.+.'. Souv.'. Coll.'.du R F T

René Désaguliers et le Rite Français Traditionnel

J'ai eu le grand privilège et le plaisir de travailler " à couvert " avec notre bien aimé F.'. René GUILLY, alias René G, et à partir de 1970 René DESAGULIERS, ce pendant une quinzaine d'années et Le Souv.'. Chap.'. la chaîne comme pour beaucoup de maçons de la fois reconnaissaient.

Le nom de plume de René DESAGULIERS avait été choisi par lui essentiellement comme un Jean Théophile et premières décades de la Maçonnerie telle que nous la connaissons, c'est à

Traditionnel, dans leurs nos F.'. Alain BERNHEIM et Qu'ils en soient

Né le 27 juillet 1921, il fut au sublime grade de Maître le 14 janvier 1953 au sein de la R.'.L.'. " la clémente amitié " à l'Or.'. de Paris au G.'.O.'.D.'.F.

Après avoir occupé la chaire du Roi Salomon dans deux L.'. de cette obédience, il rejoignit la Grande Loge Nationale Française- Opéra aujourd'hui la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique - avant de fonder avec quelques F.'. une Fédération de L.'. appelée Loge Nationale Française le 26 avril 1968, laquelle adopta le 26 janvier 1969 la ' charte de la Maçonnerie Traditionnelle libre " document essentiel qui conserve toute son



SOMMAIRE du Nº1

Editorial

Jacques-Christophe NAUDOT, le premier musicien franc-maçon? René DESAGULIERS et le R.T.F – In memoriam : Raymond JALU

J.B. de L'ETOILE Jean ESQUIROL

Serge ASFAUX

Le Manuscrit de 177.'. - grade d'app.'. : ; Avant Propos; des préalables

René Désaguliers et le rite français traditionnel

signalons, entre autres, que René DESAGULIERS pratique pendant plusieurs décades le Rite Écossais Rectifié (il fut armé Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte le 10 Novembre 1962 sous le nom d'ordre " Eques a Latonia Universa ") et le style Emulation (il était Passé Zorobabel dans le complément à la Maîtrise qu'est l'Arc Royal). Il était également membre de la " Grosse Landesloge der Fretermauer von Deutschland".

Par ailleurs il fonda avec quelques collaborateurs la revue "Renaissance Traditionnelle "en 1970, dont il fut de son vivant le directeur;cette revue qui existe toujours toucha directement bon nombre de Maçons de tous bords et publia selon son voeu "des documents qui fassent mieux comprendre et mieux aimer la tradition maçonnique dans sa double dimension historique et spirituelle ".

René DESAGULIERS reconnaissait que quelques hommes l'ont particulièrement marqué dans le paysage maconnique. Ce furent Oswald WIRTH, René GUENON, Marius LEPAGE, Jean BAYLOT, et Joannis CORNELOUP, chacun bien sûr via des lectures ou des contacts personnels, emprunts de respect et pour certains d'amitié.

Cependant René DESAGULIERS avait un motif de reconnaissance particulier envers Marius LEPAGE. C'est ce dernier en effet qui signala dès les années cinquante l'importance primordiale des textes maconniques historiques de l'extrême fin du XVII ème siècle et du début du XVIII ème. Ces textes avaient été publiés pendant la guerre, en 18943, en Angleterre par D. KNOOP, G.P. JONES et Dr HAMER sous le titre "The early masonic cathechisms "dont la première édition de 1943 est aujourd'hui introuvable, des rééditions ont eu lieu en 1963 et 1975. L'ouvrage comportait la publication d'une vingtaine de manuscrits absolument fondamentaux pour une compréhension authentique de la tradition maçonnique et seront repris, traduits, édités en long et en large dans la " renaissance traditionnelle du Rite Français Traditionnel.

Il faut savoir que le Rite Français po la différentes dénominations dans l'histoire.

Au début le Rite pratiqué en France n'avait pas de qualificatif puis en 1786 apparaît au Grand Orient de France le terme de " Rite Moderne ", terme qui fut repris lors de sa publication dans le " Régulateur du Maçon " de Cheville ouvrière et Vénérable en

Chaire de la R.'.L.'. du " Devoir et Raison " au G.'.O.'.D.'.F.'., René DESAGULIERS proposa d'associer les deux termes dans l'appellation du rite et l'on parla désormais du "Rite Moderne Français" sauvant ainsi le titre de " Moderne " en rappelant que ce rite étai issu par filiation de la " Grande Loge des Modernes " curieusement antérieure à la " Grande Loge des Anciens " et bien sur en soulignant le caractère " français " de sa pratique. On se souviendra que la " Grande Loge des Anciens " remontait aux années 1751-1753 et se présentait comme plus traditionaliste que la " Grande Loge des Modernes ", ce qui une contrevérité et ces deux organismes rivaux lutèrent l'un contre l'autre avec beaucoup de véhémence jusqu'en 1813.

Cependant dès 1961 et 1963, dans deux cahiers d'Étude qui on fait date, il ajoute un terme supplémentaire qui puisse s'appliquer à son effort de "rétablir " dans leur forme et possiblement dans leur signification symbolique les usages anciens du rite et une nouvelle dénomination vit le jour : " Rite Moderne Français

Dans ces deux cahiers d'étude on trouve :

" la position des colonnes du Temple et l'ordre des mots sacrés du 1° et 2° degrés" Les cahiers du Rite Moderne Français Rétabli , Loge du "Devoir et de la Raison " 16, rue Cadet - 1961

" Les trois colonnes Sagesse, Force, Beauté et les trois grands chandeliers " idem - 1963

Mais à la fin de sa vie René
DESAGULIERS n'hésitait pas à souligner
qu'imprécisions et erreurs s'étaient glissées dans
ces cahiers ...

Enfin à la suite de différents aléas dont le monde maçonnique a le secret , en 1970 une appellation que l'on peut considérer comme définitive du fait même des mots utilisés, fut adoptée. c'est le "Rite Français Traditionnel ". que nous connaissons tous et qui sonne bien ...

Le travail de René DESAGULIERS ne s'arrête pas la. A la suite de la présentation de plusieurs planches dans diverses loges travaillant à ce rite il fonda en 1980 un Loge d'Étude et de Recherche consacrée au R.F.T. et à ses différents aspects nommée : "R'.L'. Louis de Clermont, lettre Ghimel. "Il y consacra une grande partie de ses efforts quant à la tradition

maçonnique, procédant à une relecture des textes fondateurs du rite, en insistant sur un approfondissement du sens, sur le langage et le vocabulaire maçonnique et ses implications traditionnelles. C'est alors que la "Loge Jean Théophile DESAGULIERS, Nª "au tableau de la Loge Nationale Française fut chargée en quelque sorte de mettre en application le fruit des recherches de la Loge "Louis de CLERMONT" et où les spécificités du R.F.T étaient mises en pratique. Ainsi par exemple, comme au XVIII ème siècle on sépara la "Loge générale" des deux premiers grades de la "Loge de Maîtres" du troisième grade et contrevenir ainsi à l'erreur grave des Anglais de constituer la Maçonnerie symbolique trois grades successifs considérés comme équivalent, en trois étages.

Vint également se soucher sur cette Loge "Jean Théophile DESAGULIERS, Nº1" le Chapitre Français Jean (Théophile DESAGULIERS " ce avec l'approbation s^spirituelle de certains Maçons hollandais qui avaient une compréhension très éveillée du sujet.

Ainsi René DESAGULIERS qui avait avec beaucoup d'intelligence, d'intuition et de perspicacité, assiduité assimilé rituels et textes de bibliothèques françaises comme de fonds étrangers, reconstitua, " rétablit " traditionnellement, pourrait-on dire les pratiques et les rituels des quatre ordres du R.F.T sans oublier certains grades additionnels de la Maçonnerie dite de " Perfection ". Rappelons les :

- 1 °Ordre: Titre "Rite Français Traditionnel:
 Maître Parfait, Maître Irlandais, Maître
 Elu, Maître Écossais des JJJ (dit Maî
 tre Écossais de Paris)
- 2° Ordre: Titre " Maçonnerie de Perfection "
 Maître Secret, Grand Élu Écossais,
 (ou Écossais de France), Maître
 Écossais de la Voûte Sacrée, (Ecossais d'Etienne MORIN)
 Sont associés: Maître Anglais par curiosité et Intendant des Bâtiments.
- 3° Ordre : Chevalier d'Orient et ou de l'Épée.
- 4°Ordre : Souverain Prince Rose+Croix.

Ces quelques propos éclaireront sur les démarches profondes de la démarche traditionnelle de notre Bien Aimé Frères René

Pour terminer, il semble intéressant de rappeler quelques opinions de René DESAGULIERS prises ici et là dans ses conférences, même si ces citations sont ici retirée de leur contexte. Ainsi il déclara que :

"Le Rite est quelque chose de vivant; d'abord il se forme, s'enrichit, puis à partir d'un certain stade il dégénère, si In n'y prend garde. Le Rite Français n'est pas " fixé " et sur ce rite les idées des Maçons ont fortement évolué, jusqu'à se trouver en contradiction avec les termes anciens, ce qui n'est évidemment pas acceptable. Cela c'est parce qu'on ajoute des textes sur des idées, alors qu'en bonne tradition maçonnique on devrait ajouter des idées sur les textes; c'est un point d'éthique maçonnique très important; n'importe qui barre ce qui ne lui plaît pas, ajoute ce qui lui plaît, et, résultat, personne ne sait plus ce qu'il faut faire ... "

" C'est pourquoi il étai important d'essayer de reprendre en France la notion d'un Rite " fixé " afin que n'importe qui ne fasse pas n'importe quoi. Cette notion de Rite " fixé " doit s'entendre comme s'opposant à la notion d'un Rite " insaisissable "? Ce n'est pas une affaire d'orthodoxie intransigeante mais une nécessité de technique maçonnique ..."

"Dans la première moitié du XVIII siècle le Rite était sans nom, c'était le "Rite" ou le "Rit (jusqu"en 1830) "pratiqué par la quasitotalité des Loges de France et c'était la généralité de la tradition maçonnique en France. Puis ultérieurement le Rite s'est diversifié en variantes mineures qui ne remettaient pas en cause la tradition."

" La rupture épistémologique s'est produite dès le milieu du XVIII ème siècle. La véritable tradition universaliste d'origine s'arrête à partir des années 1750." Ces quelques propos éclaireront le lecteur sur les intentions profondes de la démarche traditionnelle de notre bien-aimé Frère René.

Bien entendu son oeuvre n'a pu être achevée et après plusieurs mois de maladie il nous a quitté pour la Loge d'En Haut le 11 Juin 1992, il y a cinq ans déjà ...

Qu'il y soit en paix - la Pax Profunda des Rose-Croix - et continue son chemin dans la sublime Lumière du Grand Architecte de L'Univers et veuille bien accorder un regard de compassion à nos modestes travaux.

Jean ESQUIROL

Le 4 octobre 5997 de la Vraie Lumière



La Pratique du Rite Français Traditionnel

Conditions Minimales à remplir par les LL.'. pour la pratique du R.F.T après accomplissement des obligations imposées par les obédiences

- * Pratiquer un Rite reconnu comme R.F.T., par exemple le Régulateur du Maçon.
- * Entrée et Sortie en cortège, à chaque tenue.
- Veilleuse rouge allumée avant l'entrée du cortège
- * Allumage des Feux.
- * Tableau de loge et piliers
- * Chaîne d'union à chaque tenue.
- * Initiation et augmentation de salaire **avec un seul candidat** à la fois, les LL.'. organisant elles-mêmes leurs cérémonies; **pas de cérémonies collectives,** ceci étant totalement exclus..
- * Vénéralat d'un an, éventuellement renouvelable deux fois avec un intervalle de 3 années entre chaque charge.
- * Cérémonie secrète d'installation du T.'.V.'.
- * Décisions pour les Initiations et les augmentations de salaire prises par les seuls MM.'. présents en Chambre du Milieu, et à **l'unanimité**, ce qui est une règle intangible.
- * Livre de la Loi Sacrée sur le plateau du T.'.V.'.
- * Acclamation V.'.V.'.S.V.'.
- * Tenue sombre pour les FF.'., la cravate noire étant obligatoire, gants blancs, tablier.
- * Célébration des deux Saint-Jean par un banquet rituellique.
- * En chambre humide et selon les possibilités matérielles Santé d'obligation et tour de table sur la vie personnelle et maçonnique de chacun des FF.'. présents.

Il est souhaitable d'organiser chaque année un banquet familial proche de la Saint-Jean d'été

Traditions du Rite Français

Bulletin du S.C.R.F.T

105 avenue du Maréchal Joffre 93150-Blancmesnil

Directeur de la publication : Serge ASFAUX

Directeur délégué: Gérard MATHIEU

Comité de rédaction :

Michel BRESSET
Michel LAMBIN
George LOLLIVIER
Marcel THOMAS
Paul TOLOTON
Raymond VEYSSERE
Paul VINCENT

Secrétaire de la rédaction :

Claude LAMBERT



E.Mail: saxfox@club-internet.fr

RITUEL au GRADE D'APPRENTI (1)

Nous allons publier dans "Tradition" le Rituel Français Traditionnel nous ayant été transmis par le F.'. de Ribaucourt et dont le texte est bien antérieur au régulateur du Maçon de 1801. Dans ce Rituel ne manque aucune page, contrairement à celui déjà publié, du grade d'Apprenti au 4 ème Ordre; c'est donc une source indispensable pour la transmission du rite qui est le notre. Nous conserverons tous le long de cette publication, l'écriture, l'orthographe et les tournures du XVIII ème siècle.

Avant Propos

L'ordre des Francs-Maçons est une association d'hommes sages et vertueux dont l'objet est de vivre dans une parfaite égalité, d'être intimement unis par les liens de l'estime de la confiance et de l'amitié, sous la dénomination de frères et de s'exciter les uns les autres à la pratique des vertus.

D'après cette définition, il est de la sagesse et de l'intérêt de toutes les LL.'. (2) de n'admettre à la participation de nos mistères que des sujets dignes de partager tous ces avantages, capables d'atteindre le but proposé et dont elles n'aÿent point à rougir aux ÿeux des Maçons de tout l'Univers.

Ainsi lorsque il s'agit de l'admission d'un Profane (3) la L.'. à laquelle il est présenté doit considérer quelle va donner un membre à l'Association générale et un frère à chaque membre .'. qu'une fois admis les MM.'. de tous l'Univers, de quelque Etat, qualité et condition qu'ils soient seront tenus de Le reconnaître pour tel; que par conséquent il est autant de l'honneur de la .'. , que de l'intérêt doit être animée pour la gloire et la prospérité de l'Ordre que cet aspirant soit présenté à tous les MM.'. il faut enfin que dans le témoignage de sa il mérite d'être accueilli par tous les Frères comme un homme vertueux, comme leur frère, qui en cette double qualité a droit à leur amitié la plus intime : la L.'. se rendant par l'admission du sujet morale : une garantie envers tous les Maçons des qualités que cette admission doit faire présumer en Lui.

Les Loges peuvent donc apporter trop de scrupules, exactitude et de sévérité dans les informations sur les sujets qui leurs sont présentés.

Un autre point non moins important est l'uniformité depuis longtemps désirée, dans la manière de procéder à l'initiation.

Animé de ces principes le G.'.O.'. de France, s'est enfin occupé de la rédaction d'un protocole d' Initiation aux trois premiers grades, ou grades symboliques. Il a cru devoir ramener la Maçonnerie à ces usages anciens que quelques novateurs on essaÿé d'altérer et d'établir ces premières et importantes initiations dans leur antique et respectable pureté.

Les Loges de sa correspondance doivent donc s'ÿ conformer de point en point afin de n'offrir plus aux Maçons voÿageurs une diversité aussi révoltante que contraire aux vrays principes de l'art Royal et Maçonnique.

- (1) L'Académie française écrit <u>Apprentie</u> et non Apprentif et Apprentisse comme beaucoup de gens écrivent.
- (2) C'est ainsi que les plus anciens MM.'. désignent le mot Loge.
- (3) A remonter à la plus haute antiquité ce mot n'a jamais signifié autre chose que l'inadmission au temple, aux mistères.

<u>Profanum Extra templum</u>. Profane ne signifie donc que celui qui n'est pas actuellement admis, par opposition à initié.

TO TO THE THE TO THE THE TO TH

PREMIER GRADE OU GRADE D'APPRENTI

SECTION PREMIERE

DES PREALABLES

Nul Profane ne peut être admis avant l'âge de vingt et un an. Il doit être de condition libre et non servile et Maitre de sa personne.

Un domestique quelqu'il soit ne sera admis qu'au titre de Frère Servant.

On ne doit recevoir aucun homme professant un état vil et abject, rarement on admettra un artisan, fut-il maître, surtout dans les endroits ou les corporations et communautés ne sont pas établies. Jamais on n'admettra les ouvriers dénommés <u>compagnons</u> dans les arts et métiers.

L'admission d'un profane ne pourra être arrêtée que dans la troisième assemblée, en comptant celle ou il aura été proposé.

L'intervalle entre la proposition et l'initiation sera de trois mois, mais cet intervalle pourra être réduit à quarante cinq jours pourvu que dans ce tems, il ÿait eu trois assemblées générales.

Tout Profane admissible sera annoncé en particulier au Vénérable en exercice par Lui aux Membres de la Loge.

Il en sera de même pour un Maçon qui désirera être affilié.

Le Vénérable proposera en la forme qui suit le Profane à la Loge assemblée et <u>pendant les travaux</u>, sans nommer ni désigner en aucune manière de frère qui Le présente.

Mes frères le Profane N.'. (les Noms et Surnoms) de tel Etat, âgé de ... ans, né à ... demeurant à ... est proposé et demande à être initié à nos mistères à titre de membre de cette Loge. Frères premier et second Surveillants, annoncez le sur vos colonnes : invitez les frères à se procurer d'ici à la première assemblée, des renseignements sur le profane proposé à l'effet de délibérer, alors s'il ÿ aura lieu de nommer des Commissaires.

Le premier Surveillant dit : frère second Surveillant, frères qui décorez la colonne du midi, le Vénérable propose le profane N.'. (il répète les noms, qualités, âge, profession, demeure) pour être initié à nos mistères à titre de membre de cette Loge. Il nous invite à nous procurer des renseignements d'ici à la prochaine assemblée, à l'effet de délibérer alors s'il ÿ aura lieu de nommer des Commissaires.

Le frère second Surveillant dit : frères qui ornez la colonne du Nord, le Vénérable et le frère premier surveillant nous proposent etc. ... (il répète la proposition dans les mêmes termes) ($\bf A$)

Dans l'assemblée suivante on s'occupera de la proposition faite du profane, et le Vénérable dira frères **NOTA**premier et second surveillant invitez les frères à nous faire part des renseignements qu'ils ont pu se procurer sur le profane N... proposé dans la dernière assemblée.

Les surveillants répètent chacun sur leurs colonne cette annonce.

Si quelques frères ont des observations à faire, ils demandent successivement la parole, en se tenant et étendant la main. Le surveillant dans la colonne duquel ils sont, frappe un coup de maillet, au quel répond l'autre surveillant, puis le Vénérable par un semblable coup. Le surveillant dit, Très Vénérable un Frère sur ma colonne demande la parole. Le Vénérable répond mon frère vous pouvez parler. Les frères placés à l'Orient qui auront quelques observations à faire demanderont la parole au Vénérable. NOTA Cette formule de faire circuler par trois toutes les annonces qui se font en Loge est de rigueur en toute circonstance et détermine le caractère essentiel des travaux réguliers. Dans le cas u plusieurs frères demandent concurremment la parole, c'est au surveillant à voir qui la demande le premier et à l'annoncer au Vénérable. Si personne ne se lève, le frère second surveillant dit à demi voie au premier frère surveillant : il n'ÿ a point d'observation sur ma colonne. Le premier surveillant dit à son tour, à haute voie : Très Vénérable il n'y a aucune observation sur les deux colonnes. Le Vénérable dit : Frère Orateur donnez vos conclusions. Le F.'. Orateur se lève fait telles observations qu'il juge à propos : après quoi il attend un moment pour s'assurer si ses observations ne déterminent pas quelques unes et dans ce cas il faudrait les entendre et les débattre. S'il n'ÿ a pas de nouvelles observations, ou lorsqu'elles sont suffisament débattues, il conclut à ce qu'il soit nommé des commissaires pour prendre des informations sur le Profane proposé. Si cependant la nature et l'importance des observations déterminait l'Orateur à penser qu'il de doit point être nommé de Commissaires, il y conclurait, mais dans l'un et l'autre cas le Vénérable ordonne le Scrutin dans la forme qui suit. Frère Premier Surveillant faites vous assurer par le Frère Maître des Cérémonies du nombre de votans et faites distribuer le scrutin. Le Premier Surveillant donne cet ordre au Frère Maître des Cérémonies, celui-ci distribue à chaque Frère une boule ou fève blanche et noire et rend compte au premier surveillant du nombres de votans. Le Premier Surveillant en rend compte au Vénérable. Nota . Les FF.'. visiteurs ont le droit de voter, attendu qu'il s'agit de donner un Frère à l'ordre entier. Alors le Vénérable dit : Frère premier et secon surveillant annoncez sur vos colonnes que le scrutin va passer sur les Conclusions du F.'. Orateur ui tendent à ce qu'il soit (ou qu'il ne soit pas) nommé des commissaires (selon les conclusions qui ont été données) pour prendre spécialement des informations sur le profane proposé. Les boules blanches seront pour adopter les conclusions du F.'. Orateur, et les boules noires pour l'avis opposé. Le F.'. Premier Surveillant frappe un coup de maillet et dit : Frère Second Surveillant, FF.'. de la colonne du midi le scrutin va passer etc ... Le Second Surveillant frappe un coup de maillet et fait la même annonce. Un expert, ou en son absence un frère nommé d'office lève le scrutin dans l'ordre suivant. Il présente la boite au Vénérable aux Surveillants et à l'Orateur, ensuite aux frères qui sont à l'Orient, de la aux

frères de la colonne du midi,puis à ceux dela colonne du Nord, et après avoir mis sa boule, il porte la boite au Vénérable, qui avant de l'ouvrir appelle un deuxième Expert pour être avec le premier présens à l'ouverture du

scrutin.

Le surveillant dans la colonne duquel ils sont, frappe un coup de maillet, au quel répond l'autre surveillant, puis le Vénérable par un semblable coup. Le surveillant dit, Très Vénérable un Frère sur ma colonne demande la parole. Le Vénérable répond mon frère vous pouvez parler. Les frères placés à l'Orient qui auront quelques observations à faire demanderont la parole au Vénérable. NOTA Cette formule de faire circuler par trois toutes les annonces qui se font en Loge est de rigueur en toute circonstance et détermine le caractère essentiel des travaux réguliers. Dans le cas ou plusieurs frères demandent concurremment la parole, c'est au surveillant à voir qui la demande le premier et à l'annoncer au Vénérable. Si personne ne se lève le frère second surveillant dit à demi vois au premier frère surveillant : il n'ÿ a point d'observation sur ma colonne. Le premier Premier Surveillant dit à son tour, à haute voix : Très Vénérable il n'y a aucunes observations sur les deux colonnes. Le Vénérable dit : Frère Orateur donnez vos conclusions. Le F.'. Orateur se lève fait telles observations qu'il juge à propos : après quoi il attend un moment pour s'assurer si ses observations ne détermineraient pas quelques unes et dans ce cas il faudrait les entendre et les débattre S'il n'ÿ a pas de nouvelles observations, ou lorsqu'elles sont suffisamment débattues, il conclut à ce qu'il soit nommé des commissaires pour prendre des informations sur le Profane proposé .Si cependant la nature et l'importance des observations déterminaient l'Orateur à penser qu'il ne doit point être nommé de Commissaires, il y conclurait, mais dans l'un et l'autre cas le Vénérable ordonne le Scrutin dans la forme qui suit. Frère Premier Surveillant faites vous assurer par le Frère Maître des Cérémonies du nombre de votans et faites distribuer le scrutin. Le Premier Surveillant donne cet ordre aux Frères Maître des Cérémonies; celui-ci distribue à chaque frère une boule ou fève blanche et noire et rend compte au premier surveillant du nombre de votans. Le Premier Surveillant en rend compte au Vénérable. Nota . Les FF.'. Visiteurs ont droit de voter, attendu qu'il s'agit de donner un frère à l'ordre entier. Alors le Vénérable dit : Frère premier et second surveillants annoncez sur vos colonnes que le scrutin va passer sur les Conclusions du F.'. Orateur qui tendent à ce qu'il soit (ou qu'il ne soit pas) nommé des commissaires (selon les conclusions qui ont été données) pour prendre spécialement des informations sur le profane proposé. Les boules blanches seront pour adopter Les conclusions du F.'. Orateur, et les boules noires pour l'avis opposé. Le F.'. Premier Surveillant frappe un coup de maillet et dit : Frère second Surveillant, FF.'. de la colonne du midi le scrutin va passer etc. ... Le second Surveillant frappe un coup de maillet et fait la même annonce. Un expert, ou en son absence un frère nommé d'office lève le scrutin dans l'ordre suivant. Il présente la boite au Vénérable aux Surveillants et à l'Orateur, ensuite aux frères qui sont à l'Orient, de la aux frères de la colonne du midi, puis à eux de la Colonne du Nord, et après avoir mis sa boule, il porte la boite au vénérable, qui avant de l'ouvrir appelle un deuxième Expert pour être avec le premier présens à l'ouverture du scrutin. Il ouvre la boïte, compare le nombre des boules avec celui des votans qui lui a été annoncé (ils doivent toujours être égaux) S'il se trouve plus ou moins de boules, qu'il y a de votans , le scrutin est nul, et doit être recommencé. Il ouvre la boite, compare le nombre des boules avec celui des votans qui lui a été annoncé (ils doivent toujours être égaux). S'il Se trouve plus ou moins de boules qu'il y a de votans, le scrutin est nul, et doit être

Si le scrutin est exact, le Vénérable frappe un coup de maillet que les Surveillants répètent et annonce le résultat du scrutin. Si les suffrages sont unanimes, le Vénérable dit : Frères premier et second surveillants annoncez sur vos colonnes que les Conclusions du F.'. sont adoptées à l'unanimité et qu'il va être nommé des Commissaires chargé plus particulièrement de prendre des informations sur le profane proposé . invitez en même tous les FF.'. a se joindre à moi pour y applaudir. Si le scrutin avait prononcé qu'il ne sera pas nommé de Commissaires Le Vénérable en fera l'annonce et on n'applaudira pas. Le Frère premier Surveillant dit Frère second Surveillant FF.'. de la Colonne du Midi, le scrutin a adopté à L'unanimité Les Conclusions du F.'. Orateur; en conséquence il va être nommé des Commissaires etc ...Le Vénérable nous invite à nous joindre à lui pour y applaudir. Le second Surveillant fait la même annonce Alors le Vénérable dit : A moi mes Frères. Et tous ensemble applaudissent par la batterie de deux coups précipités et un lent • • répétée trois fois et terminé par un triple Vivat. Le Vénérable nommera secrètement trois commissaires parmi les frères tant présent qu'absent. A l'assemblée suivante le Frère Maître des Cérémonies sur l'ordre du Vénérable fera passer à l' Orient et sur les deux colonnes un sac que l'on nomme Sac des propositions, il le présentera à tous les Frères successivement, chacun sera tenu d'ÿ mettre la main, comme si il voulait ÿ mettre quelque chose sans être aperçu; par ce moÿen les frères nommés commissaires dans l'assemblée précédente auront la facilité d'ÿ mettre leurs rappors par écrit sans que personne puisse s'en apercevoir. ce rapport peut être écrit sur un assez petit carré de papier plié de manière qu'on ne voÿe rien dans la main, et qu'ainsi Les commissaires demeurent inconnus? il ne sera pas nécessaire que ces rapports soient signés et l'on se contentera d'indiquer le profane proposé par la lettre initiale de son nom. Le F.'. Secrétaire ne fera sur la planche des travaux du jour es de celui ou la proposition aura été faite, es les Commissaires nommés, qu'une mention générale d'un Profane proposé, sans indication des noms, surnoms n'ÿ demeure. Mais il portera sur une feuille séparée, timbrée scellée et revêtue des trois signatures au moins le noms Surnoms Qualité âge et demeure du Profane, il ÿ portera de même tout ce qui aura rapport à lui, comme nomination de commissaires, rapport des commissaires scrutin etc. ... Jusqu'au moment de l'admission, Si elle a lieu, et dans ce cas il transcrira sur le Livre d'Architecture, tout ce qui avait été mis sur les feuilles volantes. Les informations que chaque membre de la loge est invité à faire, et plus particulièrement Les Commissaires,

Les informations que chaque membre de la loge est invité à faire, et plus particulièrement Les Commissaires, doivent avoir pour objet, non seulement La vie et les Mœurs du Proposé, mais encore de connaître La trempe de son caractère, La nature de ses penchants habituels, de ses défauts et surtout s'il n'a pas quelques vices qui pourraient être une raison suffisante pour ne pas l'admettre.

Si le rapport des trois Commissaires est favorable, ou si des trois deux sont favorables

le Vénérable dit :

Mes frères dans l'assemblée du Le Profane M a été proposé pour être initié à nos mistères, j'ai en conséquence du scrutin nommé trois Commissaires pour faire les informations nécessaires. ces trois frères ont fait Leur rapport et il en résulte qu'en admettant le Profane, La Loge fera une bonne acquisition, Le profane persiste dans Le désir d'être reçu.

Frères premier et Second Surveillants proposés le Profane M... aux FF.'. de vos Colonnes et demandez leurs Sils ont des observations à faire.

Les Frères Premier et Second Surveillants font l'annonce. S'il y a des observations on les entendra. Enfin le F.'. Orateur conclut

Le F.'. M des Cérémonies distribue Le scrutin en suivant la même forme que c'ÿ devant.

Un Expert se lève et le porte au Vénérable qui compte les voix en présence d'un second Expert : Si le scrutin est unanime il en rend compte à la Loge à haute voix et on ÿ applaudit.

Alors le F.'. Secrétaire porte sur la planche du jour tout ce qui avait été tracé sur les feuilles volantes.

Si le scrutin présente trois boules noires ou plus le Profane est refusé sans retours, et on brule les feuilles volantes.

Si le scrutin n'offre qu'une ou deux boules noires, il en sera fait mention sur les feuilles volantes, et la proposition sera renvoÿée à l'assemblée suivante (ordinaire)

Si dans cette quatrième assemblée le scrutin offre encore une ou deux boules noires, La proposition sera encore renvoÿée à l'assemblée suivante (ordinaire)

Si dans cette cinquième assemblée le scrutin n'offre qu'une boule noire, le Vénérable invitera et fera inviter par les Surveillants à haute voix le Frère qui a mis la boule noire à lui faire part hors de la Loge et sous le sceau du Secret maçonnique les motifs de sont opposition.

Dans cette confèrence Secrete, le Vénérable jugera de l'importance des motif d'opposition, et s'il les trouve légers, il tachera d'obtenir du Frère opposant qu'il se désiste, sans cependant qu'il puisse l'ÿ contraidre sous aucun prétexte.

Enfin si dans la dernière assemblée le scrutin offre encore une boule noire, le Profane sera refusé./

Si les motifs d'opposition n'avaient pour cause que quelques statuts ou règlements généraux ou particuliers à la loge, l'Opposant pourra se lever, demander la parole et les déduire, afin que la Loge ÿ délibérer, et ce qui aura été arrêté sur les conclusions du Frère Orateur à la pluralité des voix par le scrutin, en la forme ordinaire sera exécuté.

Si le Frère qui s'oppose à l'admission ne voulait pas déduire Ses raisons au Vénérable, Soit qu'il craignit de se faire un ennemi, Soit qu'il eut la répugnance à se lier avec le profane proposé il pourra s'abstenir de faire connaître au Vénérable et attendra le dernier scrutin , ou il a été dit qu'une boule noire exclu Le Profane.

La Loge en ce cas doit préférer de conserver un membre dont elle connaît Le caractère, L'esprit et les qualités, à acquérir un étranger qu'elle ne connaît pas



A suivre

Jacques-Christophe PAUDOU,

premier musicien Franc-Maçon?

Michel FALCZC

Peu de documents nous sont parvenus sur la vie de Jacques Christophe NAUDOT.

Néanmoins on sait qu'il est né avant la fin du XVII ème siècle bien avant la mort du Roi Louis XIV le 10 Août 1715, ce dernier lui ayant donné une charge à l'opéra royal.

Par contre nous connaissons la date de sa mort en 1762.

Jacques-Christophe est connu comme compositeur certes mais surtout il, fut surtout un virtuose de la flûte traversière, ayant laissé une forte empreinte sur la technique de l'instrument.

Il sera le premier français à jouer de la flûte traversière à l'opéra royal nommé nous l'avons dit par le Roi Louis XIV.

Il sera surtout passionné par la vielle à roue dont il deviendra l'un des grands virtuose et laissera des œuvres fort agréables pour cet instrument.

Sont œuvre de compositeur est importante, malheureusement peu jouée actuellement ; mais l'engouement actuel pour la musique ancienne ne tardera pas à faire renaître ces partitions.

Nous connaissons de lui:

- 6 livres de sonates pour flûte et basse continue, publiés entre 1726 et 1749
- 3 livres de sonates pour 2 flûtes dont 6 pour trio
- 6 sonates pour vielle et basse
- Sonates et pièces pour Musettes, vielles, hautbois et violon
- 2 livres de pièces pour 2 cors de chasse
- 6 concertos en 7 parties pour flûte, 3 violons, altos et 3 basses datés de 1735
 - Enfin le fameux "Chansons notées de la très vénérable confrérie des Francs Maçons, édité en 1737, puis réédité en 1744.

Nous savons que Jacques Christophe NAUDOT a été un Frère de la R.'.L.'. Coustos-Villeroy.

Les chansons maçonniques furent un grand succès commercial, car adoptées par toutes les Loges en France puis sur le reste du continent...

N'oublions pas que cette année de 1737 est une période charnière pour la Maçonnerie Française :

- En 1736 Lord Derwentwater est le Grand Maître pour la France ; les constitutions d'Anderson n'ont que treize ans.
- En 1738, Louis de Pardaillan de Grandin, Duc d'Antin, prince du sang, (1707-1743) lui succède comme Grand Maître Général et Perpétuel des Maçons du Royaume de France, libérant ainsi la Franc-Maçonnerie française d'une tutelle trop présente.

Cet ouvrage qui nous est si cher, présente en fait deux parties que nous analyserons plus profondément dans un prochain article. Les chansons présentent plusieurs aspects :

- Des arrangements musicaux de chansons maçonniques contenues dans les constitutions d'Anderson (chanson des Maîtres, des Surveillants, des Apprentis, des Compagnons etc....) avec une traduction française des paroles et une diminution conséquente du nombre des couplets de la version anglaise, trop souvent surchargés et caricaturaux en ce qui concerne les origines de la franc-maçonnerie.
- des chansons maçonniques sur des airs biens connus (par exemple O filii), ayant un caractère initiatique, et dans lesquelles nos symboles sont toujours présent en arrière plan ; elles ne manquent pas de nous rappeler le but de nos travaux, nos devoirs et nos engagements.

- des chansons à caractère rituélique ; citons par exemple l'acclamation du rite français déjà en usage en 1737 :
 vivat. vivat. vivat
- des chansons maçonniques portant les santés d'obligation, ou des santés ... à nos épouse et aux "maçonnes "

Cet ouvrage de 1737, nous l'avons dit sera d'un usage courant dans toutes les Loges et nous en retrouvons de nombreuses copies et adaptations par différents auteurs :

- par exemple le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, reprend les chansons les plus caractéristiques du Naudot

MS 2939 fol

recueil de chansons de la très respectueuse, très vénérable et très illustre confrérie et société de Maçons libres avec plusieurs pièces de vers à leurs louanges, écrit par le Sieur Roussel, copiste de la société, demeurant chez Monsieur de l'Allé, marchand de planches, entre une chaircutrie et un boulanger, au second dans le fond de la cour, faubourg Saint-Jacques.

Le pris est de 1 liv.16 s.

Janvier 1884 de la bibliothèque du Marquis de Paulny

Manuscrit de 24 pages

Page 2 Norma Morum

Page 3 Traduction de Mr Gobin Page 4-5 Apologie par Mr Procope Page 6 Quatrain par Mr Ricaud

Page 7-8-9 Le songe

Page 10 Chanson des Maîtres (5 couplets)

par le F.'. Lansac

Page 13 Chanson des surveillants

par le F.'. de la Tierce Chanson des compagnons Chanson des apprentis

De même l'ouvrage " la muse maçonnique " de De VIGNOLES et Du BOIS, édité à la Haye en 1763 puis en 1775, les chansons de la bibliothèque de La Rochelle reprennent les chansons du Naudot. Cependant ces divers manuscrits nous livrent le nom du Frère qui est probablement à l'origine des traductions des paroles anglaises que nous livre Jacques Christophe NAUDOT : le Frère LANZA, LANSA ou LANSAC ...

Nous allons dans ce premier article présenter une des plus belles chansons : "dans nos loges nous bâtissons "Cette chanson devint tellement populaire, qu'en 1793, elle quitta la discrétion de nos temples, pour faire carrière dans le monde profane, avec bien sûr d'autres paroles et ...ventant la gloire et les mérites de la guillotine : " la guillotine est un bijou "

Nous retrouvons également cette chanson avec un titre également profane, mais beaucoup moins violant : V'la c'que c'est d'aller au bois



Dans nos loges nous bâtissons

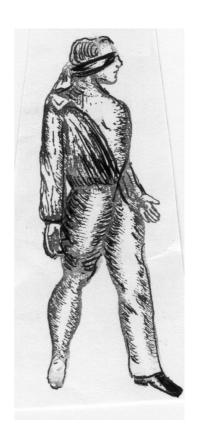
- Dans nos loges nous bâtissons
 V'la ce que c'est les francs maçons
 Sur les vertus nous élevons
 Tous nos édifices,
 Et jamais les vices,
 N'ont pénétré dans nos maisons,
 V'la ce que c'est les francs maçon.
- Nos ouvrages sont toujours bons, V'l'a ce que c'est les francs maçons : Dans les plans que nous traçons, Notre règle est sûre, Car c'est la nature, Qui guide et conduit nos crayons : V'la ce que c'est les francs maçons.
- Des autels pompeux nous dressons,
 V'la ce que c'est les francs maçons :
 Aux talents nous les consacrons;
 Les Muses tranquilles
 Peuplent nos aziles
 De leurs illustres nourissons;
 V'la ce que c'est les francs maçons.
- Beautés pour qui nous soupirons,
 V'la ce que c'est les francs maçons
 Vos attraits que nous révérons,
 De l'Etre suprême
 Sont l'image même :
 C'est Lui qu'en vous nous adorons,
 V'la ce que c'est les francs maçons.
- Aux profanes nous l'annonçons,
 V'la ce que c'est les francs maçons
 Modérés dans leurs passions,
 Discrets près des Belles,
 Sincères, fidelles,
 Amis parfaits, bons compagnons,
 V'la ce que c'est les francs maçons.

J.C. NAUDOT

La guillotine est un bijou

La guillotine est un bijou
Qui devient des plus à la mode,
J'en voudrais une en bois d'acajou,
Que je mettrai sur ma commode,
Je l'essaierai soir et matin,
Pour ne pas paraître novice
Si par malheur, le lendemain
A mon tour j'étais de service.

Anonyme



TRADITIONS Du RITE FRANCAIS

Formulaire de souscription

au

Bulletin d'étude et de recherche du Rite Français Traditionnel

NOM:
Prénom :
Date de naissance :
Profession:
Adresse :
Téléphone :
Fax :
.E Mail :
R.'.L.': :
N°:
Or.'.:
Ob.'.:
Age :
Fonctions:
Commentaire :

IN MEMORIAM: Raymond JALU S.'. P.'. R.'. C.'. +

Raymond JALU était et demeure pour chacun de nous un « vrai » maçon ou plutôt un « vraÿ » maçon, car le Grand Architecte de l'Univers avait révélé en lui , quelque part au fond de lui même quelque chose de sa transcendance par le biais de son immanence. Aujourd'hui il continue de vivre dans ce royaume de Lumière « vraÿe » appelé l'Orient Éternel.

Né dans notre « vallée », vallée de larmes, si l'on en croit saint Bernard, le 1° avril 1914, sa carrière profane fut bien remplie et très riche sur tous les plans. Sa carrière maçonnique, fort longue, s'étendit sur ... 61 années.

Il fut initié à la Grande Loge de France en 1937 au Rite Écossais Ancien et Accepté.

Son parcours l'entraînera cependant vers d'autres horizons maçonniques car sa philosophie était de rester la où il se sentait bien et approuvait et de s'éloigner sur la pointe des pieds lorsque un malaise consécutif à une désapprobation apparaissait...

J'ai connu Raymond vers 1979 ou 1980 à une époque où la R.'. L.'. de recherches « Louis de Clermont » à la Loge Nationale Française n'était pas encore née et où les travaux s'élaboraient au sein de R.'. L.'. de saint Jean « L'itinérante N° 8 » dans cette même Fédération de Loges, et je l'ai suivi de près et parfois de moins près ... jusqu'en ce début de février 1999 où je le rencontrai chez lui pour la dernière fois, lui son épouse et son chat...

C'est, je pense, avec notre F.'. René Désaguliers que son œuvre a été la plus « intense », à défaut de qualitatif plus approprié. Il existait entre ces deux FF.'. Tout à fait éminents une symbiose extraordinaire, et, en quelque sorte, Raymond fut au sein de la R.'. L.'. « Louis de Clermont » comme dans d'autres instances celui qui « enregistra » le mieux, au sens propre comme au sens figuré la parole et le pensée de René. Pendant de nombreuses années il fut le très remarquable secrétaire de cette Loge , rapportant pratiquement mot pour mot les propos et les échanges intervenus et ses comptes-rendus si détaillés s'étendant facilement sur huit ou neuf pages n'étaient ni monotones ni lassants mais au contraire très vivants et précis.

Par ailleurs Raymond était le « bibliothécaire » de René, prenant soin, classant, fichant mais aussi admirant les livres et documents nombreux et variés que René possédait. Celui-ci avait à juste titre une très grande confiance en Raymond et Raymond beaucoup d'amitié, de respect, d'estime et d'affection pour René, alors que leurs profils psychologiques, leurs façons d'être, leurs tempéraments étaient si différents ...Il existait réellement une grande complémentarité. Il est vrai que René et Raymond se sont connus de 1951 à 1992 soit 41 ans au total, à l'époque de la « Clémente Amitié », puis plus tard à la Loge du « Devoir et de la Raison » au G.'. O.'. D.'. F.'. Raymond était en ce temps là membre de la R.'. L.'. « Georges Martin-Marius Desbordes N°40 « du Droit Humain. Il y a donc eu un lent mûrissement,un approfondissement de leurs relations... et leurs routes, cependant non identiques se sont croisées, maçonniquement parlant, plusieurs fois. Sans entrer dans les détails il faut cependant rappeler le « vrai » et/ou « vraÿ » triangle de lumière qui s'était formé dans les années soixante entre nos deux FF.'. Français et le F.'. De très haute valeur Henri Van PRAAG, Hollandais, qui malheureusement passera à l'Orient Éternel en 1980.

Avec le recul il est aisé de se rendre compte que ces trois FF.'. Pris séparément ou ensemble firent, à coup sur avancer la « Maçonnerie Universelle ».

C'est ce dernier point qui avait amené Raymond au début de notre décennie à être membre fondateur d'une association érudite d'études historiques sur la Maçonnerie, association rassemblant des FF.'. Et des SS.'. De cinq ou six Obédiences, appelée « Association Française du Temple de Salomon ».

Une tenue funèbre organisée par la Grande Loge Unie de France, obédience qu'il avait contribué à fonder, a rassemblé une centaine de FF.'. Et SS.'. Venant de nombreux Or.'. Maçonniques s'est déroulée le 5 Juin 1999 en présence de sa famille. Un hommage unanime, très émouvant a été rendu à notre B.'.A.'.F.'. Raymond JALU.

En ce qui me concerne un moment fort de cette cérémonie du 5 juin a été la conversation privée très prenante qui eut lieu après cette tenue funèbre entre Hélène JALU et Jacqueline GUILLY: la première déclara affectueusement à la seconde: » tu vois, nous sommes veuves toutes les deux maintenant! » et elle lui remit les cinq roses, tout juste écloses, du jardin ornant le devant de leur maison si agréable, à deux pas de la place Denfer-Rochereau. Me rendant compte alors que ma présence était inconvenante, je m'éloignai doucement. L'amour vrai était passé, est passé ...même et surtout s'il ne dit pas son nom.

Merci, Raymond, tu as ta place dans notre cœur.

Jean ESQUIROL, le 11 juin 1999 (E.'. V.'.)